



Nice, le 14 février 2024

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles R2171-16 et 17  
Vu l'arrêté du 24 mars 2023 portant renouvellement de la nomination de Madame Mireille BARRAL en tant que Directrice Générale du CROUS de Nice Toulon,  
Vu la délibération du conseil d'administration du CROUS de Nice Toulon du 5 juillet 2023 portant délégations à la Directrice générale,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CROUS Nice Toulon du 13 novembre 2023 portant sur la délégation donnée à la directrice générale du Crous concernant le marché public pour la construction de la résidence Trotabas à Nice,

### DECISION

**Objet** : Jury concernant le marché global de performance pour la construction d'une résidence universitaire et des installations de production de chauffage et d'ECS du site de Trotabas à Nice

Le jury, dont le rôle est précisé notamment aux articles R2171-18 et 21 du Code de la commande publique, est composée comme suit :

Prénom et nom	Qualité
Mireille Barral	Crous de Nice Toulon, Directrice Générale Présidente du Jury
Julien Brémond	Crous de Nice Toulon, Directeur Adjoint
Laëtitia Antonini - Cochin	UNICA, Vice-Présidente Vie Etudiante et de Campus
Michel Bensa	Ville de Nice, Architecte Conseil
Philippe Carratero	Crous d'Aix Marseille, Directeur du patrimoine
Patrice Renou	Rectorat Académie de Nice, Directeur régional académique adjoint de la politique immobilière de l'État
Benoît Maraval	Adret, Ingénieur Génie climatique et Energétique, tiers de personnes compétentes
Héloïse Schmitt	Maralpine, Architecte HMONP, tiers de personnes compétentes
Blaise Périssou	Khardam, Architecte, tiers de personnes compétentes

La Directrice Générale du CROUS Nice  
Toulon  
Mireille BARRAL